



SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **06/04/17** à **18 h 30**

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de J. AUBOURG, Maire.

Convocation et affichage : 28/03/2017

♦ **Etaient présents** : MM Jean AUBOURG, Michel MATHÉ, Françoise PAIN, Alain FOLLAIN, Serge MARCASSA, Christine LEVILLAIN, François CABOULET, Philippe DAGALLIER, Pierre-Emmanuel ARAMBURU, Sophie LEFEBVRE, Frédéric VAUSSY, Stéphanie COUFOURIER, Dany MUEL

Absent(s) : Laure MATHÉ, Laurence BRAUN, Olivier FERREIRA

Absent(s) excusé(s) : Françoise RADENEN, Corinne JOLLY, François GOHÉ

Pouvoir : Françoise RADENEN à Françoise PAIN, Corinne JOLLY à Michel MATHÉ, François GOHÉ à Dany MUEL

♦ **Secrétaire de séance** : Françoise PAIN

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

Après la présentation du compte de gestion et administratif Monsieur le Maire quitte la table du Conseil, M. MATHE doyen du Conseil procède au vote.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	100 520.80 €	965 434.22 €	1 065 955.02 €
Dépenses	85 620.83 €	919 584.76 €	1 005 205.59 €
Résultat de l'exercice			
Déficit	48 412.17 €	18 013.20 €	66 425.37 €

Le Conseil Municipal, approuve les compte de gestion et administratif à l'unanimité.

AFFECTATION DE RÉSULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 2015	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Section investissement	16 585.82 €		14 899.97 €			31 485.79 €
Section fonctionnement	173 350.50 €	33 313.92 €	45 849.46 €			185 886.04 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal, décide d'affecter à l'unanimité, le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016	185 886.04 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP déficit :	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	185 886.04 €
Total affecté au c/1068 :	
Déficit global cumulé au 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement :	

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil décide à l'unanimité, d'arrêter le budget primitif 2017, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 116 942.44 €	931 056.40 €
002 Résultat reporté		185 886.04 €
Total de la section fonctionnement	1 116 942.44 €	1 116 942.44 €
Section d'investissement	677 377.00 €	645 891.21 €
Restes à réaliser		
001 Solde d'exécution reporté		31 485.79
Total de la section d'investissement	677 377.00 €	677 377.00 €
Total du budget	1 794 319.44 €	1 794 319.44 €

François CABOULET demande à voir la liste des subventions budgétées. Monsieur AUBOURG précise que pour la totalité des subventions une baisse est appliquée en fonction du budget prévisionnel. L'ensemble des projets soumis par les adjoints a été accepté. Françoise PAIN remarque que la baisse des subventions scolaires est dommageable pour les différents projets des enseignants et que depuis 2 années consécutives, le budget des écoles, en dehors des subventions a été revu à la baisse d'environ 7 % à 10 % par année. Monsieur AUBOURG répond qu'il fallait revoir les dotations et que cette année en dépit de la baisse de subventions, monsieur FAURRE aura les tableaux blancs qu'il demandait. Alain FOLLAIN remarque que la baisse de subvention pour le comité des fêtes est plus importante que celle d'ACANAMI. Monsieur le maire répond : « si on baisse de trop la subvention ACANAMI, c'est la fin de cette association. » Monsieur MARCASSA dit qu'il n'y aura pas de feu d'artifice, faute de moyen et d'emplacement. Monsieur MARCASSA ajoute que la municipalité utilise le matériel (tables, chaises et une partie de l'électro-ménager) acheté par le comité des fêtes il y a quelques années. Monsieur AUBOURG précise qu'une proposition de rachat du matériel auprès du comité des fêtes récemment élu a été faite.

VOTE DES 3 TAXES

M. le Maire explique qu'en dépit des restrictions apportées aux dotations, la municipalité entend poursuivre les objectifs de modérations fiscales auxquelles elle s'était engagée et propose de maintenir les taux.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité les taux suivants :

Taxes	Taux 2017	Bases prévisionnelles 2017	Produit correspondant
Habitation	10.94 %	1 464 000	160 162 €
Foncière bâti	30.36 %	889 200	269 961 €
Foncière non bâti	60.95 %	26 400	16 091 €

VENTE DES BUREAUX DE L'ÉCOLE ET DU BROYEUR

Françoise PAIN a procédé à la vente d'anciens bureaux scolaires et Michel MATHÉ d'un broyeur. Le montant de la vente des bureaux se monte à 520 € pour le moment et le broyeur à 500€. Françoise Pain demande quelles seront les attributions de ces ventes. Monsieur AUBOURG répond que les chèques encaissés serviront à des investissements. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente des anciens bureaux scolaires et du broyeur et autorise le maire à encaisser les chèques sur le budget de la commune.

RÉGULARISATION DE L'INDICE DES ÉLUS

A compter du 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique 1022 au lieu de l'indice 1015.

Monsieur le maire précise que ce calcul de l'indice 1022 n'a été pris en compte qu'à partir de mars 2017. Il convient donc de prendre une délibération afin de régulariser ce calcul. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la régularisation de l'indice 1022 sur les indemnités des élus entre janvier et février 2017.

ACQUISITION PAR L'EPFN DE DEUX PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser un équipement à savoir :

- Construire sur la parcelle A, rue de la mairie, l'atelier municipal
- Ouvrir à l'urbanisation la parcelle B, rue Lucien Briand, après démolition de l'atelier actuel.

Dans ce but, informe le Conseil Municipal, en application de l'article L 321-1 du Code de l'Urbanisme, de la vente à l'EPF Normandie des terrains situés rue de la mairie, cadastrés section B n° 189p d'une part et 306 et 1477 d'autre part pour une superficie respective de 375 m² environ à préciser par voie d'arpentage et de 3847 m² correspondant aux besoins de la commune pour réaliser ces projets.

Et Propose de procéder à cette transaction après estimation par le Service des Domaines.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide la vente à l'EPF Normandie des parcelles cadastrées section B n° 189p pour une superficie respective de 375 m² et B 306 et 1477 pour une superficie de 3847 m².

S'engage à racheter les terrains dans un délai maximum de cinq ans.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie puis l'acte de vente à son profit.

Communications diverses

Monsieur AUBOURG informe que suite à la réunion publique du 04 avril dernier concernant l'éclairage nocturne, il a été annoncé que la coupure se ferait de 23 h à 5 h sur une période d'essai de 6 mois à partir de juin 2017. Un bilan sera alors fait et une deuxième réunion publique sera proposée. Cela pourrait générer 9 000 € d'économie.

Concernant les élections présidentielles, monsieur AUBOURG informe le conseil municipal que tous les postes de président et d'assesseurs sont pourvus.

1^{ère} Fête des Fleurs, les 27 et 28 mai prochains (fleurs et marché artisanal, animations, restauration)

Prochain conseil en juin

Tour de table

Alain FOLLAIN indique que la FREDON met en garde contre le charançon rouge qui parasite les palmiers de notre région.

Michel MATHÉ précise que le permis d'aménager du lotissement « LA CHOUQUE » est délivré pour 54 parcelles. Le cabinet immobilier va venir en mairie prochainement.

François CABOULET s'inquiète des évacuations pluviales.

François CABOULET indique qu'il a ramassé une grosse poubelle de déchets jetés par des conducteurs sur la route de La Londe à Saint-Ouen-du-Tilleul. De plus, il demande qui, dans la commune, serait responsable des travaux ayant obstrué les fossés de terre.

La séance est levée à 20h25.